

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Julie Proulx

<https://www.cadre21.org/membres/387010996103593bf1e7112b>

Date d'obtention : 2021-04-16 15:44:40



 cadre21.org 

Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais consulter l'appareil électronique d'un élève pouvant contenir des images s'apparentant à de la pornographie.

Encadrement et uniformation des interventions des personnes impliqués et de la victime.

Augmentation de sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

Avec la méthode Sexto, le délai de traitement qui était très long passe à 4 jours.

Depuis 2016, avec la méthode Sexto aucun intervenant scolaire, policier ou parent n'a vu les images intimes un jeune impliqué.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il faut intervenir rapidement et efficacement afin de limiter la propagation d'images/vidéos .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Encadrer rapidement la victime et les jeunes impliqués. Uniformiser mes interventions afin de ne pas nuire à une éventuelle enquête policière.